

## Textes publiés dans *l'AMECQdote* : **L'AMECQ apporte des correctifs**

Deux articles publiés dans l'édition de l'automne 2012 de l'AMECQdote contiennent des informations erronées. L'AMECQ tient donc à s'excuser d'avoir annoncé précipitamment des projets qui ne sont pas encore approuvés par le ministère de la Culture et des Communications. Vous comprendrez toutefois l'enthousiasme de l'Association que suscite cette éventuelle chance qui s'offre aux médias communautaires.

Dans l'article intitulé « Aide accrue aux médias communautaires pour la réalisation de sites Web », mentionnons que le projet de 30 000 \$ pour la création de prototypes n'a pas encore été approuvé. Rappelons toutefois que l'objectif de ce projet, présenté conjointement par les trois associations de médias communautaires, est de faciliter les demandes de subventions des médias communautaires au MCC afin de les aider à développer des projets réalistes et fonctionnels reliés au Web. Aussi, soulignons qu'il n'y a pas de montant de 50 000 \$ attribué aux médias qui sont exclusivement actifs en ligne.

De plus, l'article fait mention d'une répartition des montants de 450 000 \$ pour une majoration du programme, et de 500 000 \$ pour la création et la bonification de sites Web; précisons que rien n'a été officialisé en ce sens. Soulignons également que l'appel de projets, s'il y a lieu, ne serait pas uniquement dirigé vers la création de sites Internet, mais pourrait concerner une palette plus large de projets. Enfin, il faut préciser que la majoration qui pourrait être allouée aux médias communautaires ne sera pas nécessairement de 10 % (cette information se retrouve également dans le texte d'opinion intitulé « Tout est à recommencer »).

Bien que le budget 2012-2013 du gouvernement du Québec indique, aux pages 127 et 128 de la section G, une bonification aux médias communautaires, rien ne précise la manière dont sera réparti le montant alloué. Le budget est toutefois clair en ce qui concerne les crédits additionnels de 1,0 million de dollars par année qui seront octroyés à compter de 2012-2013 par le ministère de la Culture et des Communications. Le budget mentionne d'ailleurs que « cette bonification s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'appuyer d'éventuelles initiatives liées au réseautage de l'information régionale sur Internet issues des médias communautaires ».

-30-

Fondée en 1980, l'Association des médias écrits communautaires du Québec a pour but de fournir des services de soutien et de formation à ses journaux communautaires membres. Ceux-ci, au nombre de 92, sont répartis sur tout le territoire du Québec. Plus de 1 000 personnes y oeuvrent bénévolement et rejoignent 1 400 000 lecteurs.

**Renseignements :**  
**AMECQ**  
**140, rue Fleury Ouest**  
**Montréal (Québec), H3L 1T4**  
**Tél. : 514 383-8 533**  
**1 800 867-8 533**  
**Télééc. : 514-383-8976**